

NON à l'initiative dite de limitation

Le CJB s'est positionné sur les votations fédérales du 27 septembre 2020 et plus précisément sur l'initiative populaire « pour une immigration modérée » (initiative de limitation).

De par ses industries actives dans différents domaines dont l'horlogerie et la microtechnique, le Jura bernois fait partie des régions exportatrices de notre pays. La crise que nous traversons actuellement confrontera les industries à des défis sans précédent qui pourraient avoir de graves conséquences dans plusieurs secteurs, notamment celui de l'emploi : la garantie de la pérennité des mesures d'accompagnement assurant une protection des travailleuses et travailleurs contre le dumping social et salarial est primordiale.

Considérant, il apparaît indispensable d'assurer à la Suisse des relations stables avec l'Union européenne, sur la base des accords bilatéraux acceptés par le peuple au début des années 2000 ; ces accords tels qu'ils existent actuellement sont le fruit de très longues négociations. Pour ces raisons, le CJB recommande de rejeter l'initiative populaire « pour une immigration modérée ».

Schéma d'offre 2022-2025 pour les transports publics

Le CJB s'est positionné dans le cadre du Schéma d'offre 2022-2025 pour les transports publics. L'accent a notamment été mis sur l'avenir du funiculaire Gléresse-Prêles.

Comme son nom l'indique, le Schéma d'offre 2022-2025 pour les transports publics recense les différentes offres pour les années à venir, pour tous les types de transports publics par rail et par route. Le CJB a relevé un certain nombre d'éléments importants à prendre en compte pour améliorer la desserte en transports publics dans le Jura bernois. L'avenir du funiculaire Gléresse-Prêles constitue un dossier d'importance qui a très peu été relevé dans le Schéma d'offre. Le « Vinifuni » constitue indéniablement le trait d'union entre le Plateau de Diesse et les bords du lac de Biemme ; que ce soit pour les pendulaires, les étudiants ou les touristes. La fermeture de la gare de Gléresse a bien sûr des conséquences sur le « Vinifuni » et sur les correspondances direction Biemme et Neuchâtel. Le CJB souhaite connaître précisément quels scénarios se dessinent.

Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap

Le CJB préavise favorablement le changement de paradigme prévu dans le cadre de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle loi constitue un réel changement de paradigme dans les prestations en faveur des personnes souffrant d'un handicap. En effet, ce nouveau système permettra d'améliorer grandement l'autonomie de ces personnes et améliorera la compréhension de leurs besoins et



de leurs handicaps. Un tel changement de paradigme nécessitera de faire régulièrement le point sur le fonctionnement du nouveau système, permettant ainsi d'ajuster certains éléments lorsque cela sera nécessaire. Le CJB salue, entre autres, la mise sur pied d'un système d'évaluation individuelle qui devrait permettre une analyse fine des besoins afin que les prestations choisies conviennent aux personnes en situation de handicap.

Autres dossiers

Durant le mois d'août 2020, le CJB a également :

- pris position dans le cadre de la consultation relative à la loi cantonale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique ;
- pris position dans le cadre de la consultation relative à la loi sur l'administration numérique ;
- pris position dans le cadre de la révision partielle de la législation bernoise sur les communes ;
- pris position, en commun avec le CAF, sur l'ordonnance relative aux prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants ;
- analysé des projets déposés dans le cadre du programme Interreg franco-suisse V ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la Culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 1^{er} septembre 2020

